

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christian Bordeleau

<https://www.cadre21.org/membres/192543e1f6b27e01fa6cf688>

Date d'obtention : 2024-11-15 14:58:33



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes sont adaptées à différentes situations et me permettent de bien évaluer et de bien juger les actions à poser. L'aide-mémoire me semble très utile afin d'y référer. C'est un guide utile afin de rencontrer l'auteur et/ou la jeune victime pour ensuite être en mesure de bien évaluer l'incident, de vérifier les infos et de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce sont des mises en situation réalistes et qui reflètent bien la diversité et la complexité des situations possibles. J'ai bien aimé pouvoir participer à ces scènes interactives. Avec l'aide-mémoire, j'ai été en mesure de bien naviguer au travers des mises en situation. Je trouve qu'il y a des situations qui peuvent être plus complexes que d'autres. J'ai été à même de le constater puisque j'ai eu certaines difficultés à effectuer le bon choix à l'occasion. J'aurais aimé être en possession de la trousse pour avoir sous la main les différents questionnaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve que l'étape avant l'étape 4 est la plus délicate car on doit juger ou non d'un acte malveillant ou de nature criminelle ce qui aura une incidence sur le reste de la démarche. Le fait de confisquer un appareil me semble également délicat (réaction du jeune, des pairs et des parents) dans la mesure où nos moyens sont limités en cas de refus.